

ROYAUME DU MAROC

__**_**_**

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 131/2023

Le **30 Janvier 2024 à 10 Heures 30 mn**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'**Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur ARTS GRAPHIQUES destinés aux CMC TANGER, CASABLANCA et BENI MELLAL ; répartie en lots suivants :**

- Lot n° 1 : Papeterie
- Lot n° 2 : Encres
- Lot n° 3 : Consommables
- Lot n° 4 : Vinyl

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les estimations du coût des prestations établies par le Maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- Lot n° 1 : Cinq cent cinq mille quatre-vingt-seize Dirhams et quatre-vingts centimes (505 096,80 DH) en TTC.
- Lot n° 2 : Deux cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq Dirhams et vingt centimes (235 885,20 DH) en TTC.
- Lot n° 3 : Deux cent trente et un mille quatre cent cinq Dirhams et soixante centimes (231 405,60 DH) en TTC.
- Lot n° 4 : Cent trente-quatre mille trois cent cinquante-deux Dirhams (134 352,00 DH) en TTC.

Les cautions provisoires sont fixées à la somme de :

- Lot n°1 : Sept mille six cents Dirhams (7 600,00 DH)
- Lot n°2 : Trois mille cinq cents Dirhams (3 500,00 DH)
- Lot n°3 : Trois mille cinq cents Dirhams (3 500,00 DH)
- Lot n°4 : Deux mille cent Dirhams (2 100,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma

Les Prospectus, notices ou autre documents exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au **Service Approvisionnement et Centrale d'Achats de l'O.F.P.P.T**, sis **Rue Dalmas Ain Borja Casablanca**, au plus tard le **29 Janvier 2024 à 16 Heures**, ou remis séance tenante au président de la Commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du Règlement de consultation.

المملكة المغربية
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح
رقم 2023/131

في يوم 30 يناير 2024 على الساعة العاشرة والنصف صباحًا، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح، لأجل إقتناء مادة العمل واللوازم الصغيرة لقطاع الفنون الخطية لفائدة مدن المهن والكفاءات طنجة، الدار البيضاء وبني ملال، موزعة في الحصة التالية:

- الحصة 1: الوراقة
- الحصة 2: الأحبار
- الحصة 3: مستهلكات
- الحصة 4: الفينيل

يوجب سحب ملف طلب العروض إلكترونيًا من بوابة صفقات الدولة من العنوان الإلكتروني www.marchespublics.gov.ma

تبلغ الكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع:

- الحصة 1: خمسمائة وخمسة آلاف وستة وتسعون درهم وثمانون سنتيما (505 096,80) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 2: مئتان وخمسة وثلاثون ألفاً وثمانمائة وخمسة وثمانون درهم و عشرون سنتيما (235 885,20) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 3: مئتان وواحد وثلاثون ألفاً وأربعمائة وخمسة دراهم و ستون سنتيما (231 405,60) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 4 : مائة وأربعة وثلاثون ألفاً وثلاثمائة واثنان وخمسون درهم (134 352,00) مع احتساب جميع الرسوم

وتبلغ الضمانة المؤقتة:

- الحصة 1: سبعة آلاف وستمائة (7 600.00) درهم
- الحصة 2: ثلاثة آلاف وخمسمائة (3 500.00) درهم
- الحصة 3: ثلاثة آلاف وخمسمائة (3 500.00) درهم
- الحصة 4: ألفان ومائة (2 100.00) درهم

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات البنود من 30 إلى 34 من المرسوم المنظم للصفقات العمومية.

ويجب على المتنافسين أن يرسلوا أظرفتهم إلكترونيًا في بوابة الصفقات العمومية من العنوان الإلكتروني www.marchespublics.gov.ma

إن النشرات التمهيدية، الإشعارات أو وثائق أخرى التي يستوجبها ملف طلب العروض يجب إيداعها بمصلحة التكوين و مركز المشتريات التابع لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل - الكاننة بزئقة دالماس، عين البرجة -الدار البيضاء ، وذلك كحد أقصاه يوم 29 يناير 2024 على الساعة الرابعة بعد الزوال، إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة فتح الأظرفة عند بداية الجلسة الفورية.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الإستشارة

V.F



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Dossier d'Appel D'Offres Ouvert national sur offres de prix

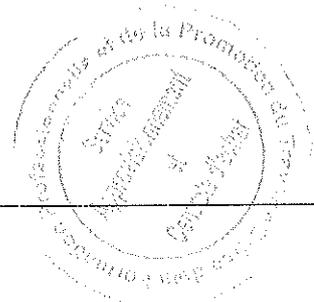
N°131 / 2023

Financement : Projet OFPPT hors coopérations

Objet de l'Appel d'offres :

Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur ARTS GRAPHIQUES destinés aux CMC TANGER, CASABLANCA ET BENI MELLAL ; répartie en lots suivants :

- Lot n°1 : PAPETERIE
- Lot n°2 : ENCRE
- Lot n°3 : CONSOMMABLES
- Lot n°4 : VINYL



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix ayant pour objet l'acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur ARTS GRAPHIQUES destinés aux CMC TANGER, CASABLANCA ET BENI MELLAL ; répartie en lots suivants :

- Lot n°1 : PAPETERIE
- Lot n°2 : ENCRE
- Lot n°3 : CONSOMMABLES
- Lot n°4 : VINYL

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°21, du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par décret n°2-22-431 précité. Toute disposition contraire au décret précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°21 susmentionné et des autres articles du décret précité

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : **l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)**.

ARTICLE N°3 : DEFINITIONS :

Au sens du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics on entend par:

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui participe ou morale qui participe à la concurrence dans sa phase antérieure à la remise des offres ou à une procédure négociée avant l'attribution du marché ou qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 150 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

ARTICLE N°4 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article n°27 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics:

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées

suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;

- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.
- d) Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet du marché.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prises conformément aux dispositions de l'article 152 du décret n°2-22-431
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans un même marché, lorsqu'il s'agit d'un marché en lot unique ou d'un même lot lorsqu'il s'agit d'un marché alloti
- Les prestataires de services ayant contribué à la préparation du dossier de l'appel d'offres concerné.
- Les titulaires dont les marchés ont fait l'objet de résiliation pour une faute qui leur incombe au titre des marchés d'achèvement y afférents.

ARTICLE N°5 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
- ✓ S'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - ✓ S'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, selon le cas :
 - * une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - * un extrait des statuts de la société et/ou copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de cette société ;
 - * l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
 - ✓ S'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives, la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union de coopératives.
- b) Déclaration sur l'honneur,
- c) Le cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire constituée par voie électronique selon les conditions du portail des marchés.
- NB : En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°150 du décret n°2-22-431 du 15

chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, le cautionnement provisoire peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :

- 1) Au nom collectif du groupement ;
- 2) Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;
- 3) En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les cas prévus aux b) et c) ci-dessus, le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu doivent préciser qu'ils sont délivrés dans le cadre d'un groupement.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

+ La convention constitutive du groupement ou sa copie certifiée conforme à l'original prévue à l'article n°150 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, cette dernière doit indiquer, notamment, l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, le ou les comptes bancaires, et la répartition des prestations.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 43 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics :

- a) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 ci-dessus.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé :

- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné ;
- c) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 9) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur ;
- d) Des copies certifiées conformes à l'original des attestations ou autorisations requises pour l'exécution des prestations objet du marché conformément à la législation et la réglementation en vigueur, le cas échéant ;
- e) L'équivalent des attestations visées aux paragraphes a), b) et c) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance, pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de délivrance de ces documents par les administrations ou les organismes compétents, ils sont remplacés par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que les documents précités ne sont pas produits.

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- **B - Le dossier technique comprend :**

1. Le dossier technique comprend, tel que prévu à l'article 28, I.B du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023), en raison de leur nature et de leur importance, les pièces suivantes :
 - a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé, avec précision de la qualité de sa participation ;
 - b. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté ces prestations ou par les titulaires de marchés au titre des prestations sous-traitées.

Chaque attestation précise, notamment, la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation, le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

ARTICLE 6 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ORGANISMES PUBLICS

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché;
2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :
 - a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis à l'impôt, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
 - b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité

ARTICLE N°7 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES COOPÉRATIVES OU LES UNIONS DE COOPÉRATIVES

Lorsque le concurrent est une coopérative ou une union de coopérative, il doit fournir :

1 – Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et les pièces du dossier administratif, prévues à l'article n°4 du présent règlement, l'attestation d'immatriculation au registre local des coopératives.

2 – Et lorsqu'il est envisagé de lui attribuer le marché :

- a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article n°4 ci-dessus.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle la coopérative ou l'union de coopératives est imposée ;

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que la coopérative ou l'union de coopératives est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l'article 4 ci-dessus.

La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus, sert de base pour l'appréciation de leur validité.

ARTICLE N°8 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES AUTO-ENTREPRENEURS

Lorsque le concurrent est un auto-entrepreneur, il doit fournir :

1 – Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et les pièces du dossier administratif, prévues à l'article 4 du présent règlement, l'attestation d'immatriculation au registre national de l'auto-entrepreneur ou sa copie certifiée conforme à l'original, délivrée depuis moins d'un an.

2 – Et lorsqu'il est envisagé de lui attribuer le marché, une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévue à l'article 4 ci-dessus.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle l'auto-entrepreneur est imposé. La date de production, au maître d'ouvrage, de cette pièce sert de base pour l'appréciation de sa validité.

Article n°9 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

9.1-Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter, outre le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés, les pièces des dossiers administratif et technique prévus à l'article 5 du présent règlement, une offre financière, les prospectus et fiches techniques.

9.2 - Une offre financière qui comprend :

- a) L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement, signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité, doit comporter l'ensemble des indications requises y compris le relevé d'identité bancaire (RIB).

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres, en tenant compte du rabais éventuel.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à n°150 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

- b) le bordereau des prix - détail estimatif figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Les prix unitaires du bordereau des prix- détail estimatif doivent être libellés en chiffres.

Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et celui du détail estimatif, du bordereau des prix-détail estimatif ou du bordereau du prix global, selon le cas, le montant de ces derniers documents prévaut pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLES N°10 : PROSPECTUS, NOTICES DOCUMENTS TECHNIQUES

Il sera remis les prospectus, notices ou autres documents techniques ainsi que les spécifications techniques de toutes fournitures objet du présent appel d'offres renseignés conformément au canevas en annexe du cahier des prescriptions spéciales et ce en faisant ressortir les caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leurs marques et leurs références. Les documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant. Et en cas de groupement ces documents sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

L'ensemble de ces documents sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article n°37 du décret. Ce pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention « prospectus, notices ou autres documents techniques »

ARTICLE 11 : OFFRE VARIANTE

Des variantes pourront être proposées par les concurrents.

La présentation des variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 16 ci-dessous, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

ARTICLE 12 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article n°22 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 9 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;

- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE N°13 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT OU DE RENSEIGNEMENT ET INFORMATION DES CONCURRENTS.

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept jours (7 jours) avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre, dans les mêmes formes, à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue, au plus tard trois jours (3 jours) avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier doit être communiqué, le même jour et dans les mêmes formes, aux autres concurrents ayant retiré ou téléchargé le dossier d'appel d'offres et aux membres de la commission d'appel d'offres.

Cet éclaircissement ou renseignement est mis à la disposition de tout concurrent potentiel dans le portail des marchés publics.

L'identité ou la dénomination du ou des concurrents ayant formulé la demande prévue au premier alinéa du présent article ne doit, en aucun cas, être divulguée.

ARTICLE 14 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article n°22 § 7 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, exceptionnellement, le maître d'ouvrage peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe l-2 de l'article 23 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal par le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par lettre transmises par tous moyens pouvant donner date certaine, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier sa demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE 15 : REPARTITION EN LOTS

Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement par lot

Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres. Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot. Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération.

Pour l'attribution, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres et à l'attribution par lot.

Les offres de remise sur le prix présenté par les concurrents en fonction du nombre de lots susceptibles de leur être attribués sont prises en considération.

ARTICLE 16 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article n°32 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics :

Les dossiers doivent être présentés exclusivement de façon électronique via le portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés Publics.

Le dossier présenté doit contenir trois enveloppes électroniques

a) la première enveloppe électronique contient, outre les pièces des dossiers administratif et technique prévus à l'article 5 du présent règlement, le cahier des prescriptions spéciales et le règlement de consultation paraphés et signés électroniquement et portant la mention « lu et accepté » par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

b) La deuxième enveloppe contient l'offre technique

c) la troisième enveloppe électronique contient l'offre financière et se compose des pièces suivantes :

- Un acte d'engagement établi conformément au modèle en annexe.
- Le bordereau des prix-détail-estimatif.

NB : il demeure entendu que les prospectus, notices ou autres documents techniques sont mis dans un plis distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article n°37 du décret. Ce plis doit être fermé et porter de façon apparente la mention « prospectus, notices ou autres documents techniques »

ARTICLE N°17 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 23 du décret n° 2-22-431 du 08 mars 2023 et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.mg).

ARTICLE N°18 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions des articles 34 et 135 du décret n° : 2.22.431 précité et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargées du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023, relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les plis doivent être transmis exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Chacune des pièces constituant la réponse du concurrent à la consultation, est insérée, individuellement, dans l'enveloppe électronique la concernant.

Conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque pièce est signée, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces dématérialisées.

Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ces pièces sont signées, soit par l'ensemble des membres du groupement, soit uniquement par le mandataire conformément aux dispositions du paragraphe C) de l'article 150 du décret précité n° 2-22-431.

Tout pli électronique déposé postérieurement à la date limite de remise des plis est automatiquement rejeté par le portail des marchés publics.

ARTICLE N°19 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante jours qui commence à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Toutefois, lorsque la commission d'appel d'offres considère qu'elle n'est pas en mesure d'effectuer son choix pendant le délai de validité des offres prévu au paragraphe précédent, le maître d'ouvrage saisit les concurrents concernés, avant l'expiration de ce délai, par lettre recommandée avec accusé de réception, en vue de leur demander une prorogation du délai de validité des offres d'une durée supplémentaire qu'il fixe. À cet effet, le maître d'ouvrage fixe aux concurrents concernés une date limite pour faire connaître leurs réponses.

Dans ce cas :

- a) les concurrents ayant donné, dans les mêmes formes, leur accord à la demande de prorogation, avant la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage, restent engagés pendant le délai supplémentaire convenu ;
- b) les concurrents qui n'ont pas donné leur accord à la demande de prorogation ou qui n'ont pas répondu dans le délai qui leur est imparti sont libérés de leurs engagements vis-à-vis du maître d'ouvrage et mainlevée leur est donnée de leur cautionnement provisoire, au plus tard quarante-huit heures à compter de la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage ;
- c) dans le cas où aucun des concurrents n'a donné son accord à la demande de prorogation ou n'a répondu dans le délai qui lui est imparti, mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire, au plus tard quarante-huit heures à compter de la date limite de réponse fixée par le maître d'ouvrage. Dans ce cas, il est procédé à l'annulation de la procédure

ARTICLE N°20 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE N°21 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

ARTICLE N°22 : MONNAIE DE L'OFFRE.

Pour le concurrent national, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du Dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE N°24 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES

Le concurrent supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE N°25 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, 42, 43 et 44 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de références, conformes aux prescriptions de l'article 5-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même nature de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années (2018 à 2023).

Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisé par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les prospectus, notices et autre documents techniques seront évaluées comme suit :

- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés par le soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme. Les offres ayant proposés un ou plusieurs articles non conformes seront écartés.

Les offres techniques comme seront évaluées comme suit :

- Les offres des concurrents n'ayant pas présenté les pièces exigées seront écartées. A ce titre, il convient de rappeler que les attestations demandées doivent être délivrés par les éditeurs/constructeurs ou leurs représentants régional ou local et couvrir l'ensemble des produits proposés dans l'offre.

Les offres financières seront évaluées comme suit :

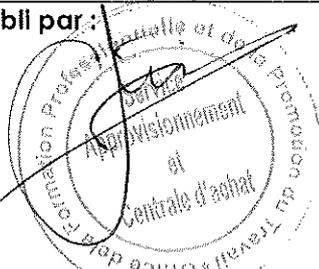
Conformément aux dispositions des articles 42, 43 et 44 du décret précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques, des prospectus notices, documents techniques et de leur offre technique.

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issu de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière économiquement la plus avantageuse par lot.

ARTICLE N°26 : SIGNATURE ELECTRONIQUE.

Selon l'article 6 de l'Arrêté, du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, la signature électronique des pièces et documents s'effectue, à travers le portail des marchés publics, au moyen d'un certificat de signature électronique conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Lorsque le portail des marchés publics affiche que la signature électronique d'une pièce n'est pas valide, l'acteur du portail concerné est tenu de révéifier la validité de ladite signature via les points de contrôle accessibles au niveau dudit portail.

<p>Etabli par :</p> 	<p>Vérfilé par le Service des Marchés :</p> 
<p style="text-align: center;">Le maître d'ouvrage Directeur de l'Approvisionnement et la Logistique Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique Abdettif ACURAGH</p>	



Handwritten mark

Annexe 1 : MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A -Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°..... duàh....min

Oblét du marché : Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur ARTS GRAPHIQUES destinés aux CMC TANGER, CASABLANCA ET BENI MELLAL ; répartie en lots suivants :

- **Lot n°1 :**

Passé en application de l'article 19 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques : (3)

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité) (1)
 Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, (1)
 Adresse du domicile élu :.....
 Numéro tél : Adresse électronique :
 Affilié à (4)..... sous le n° :..... (2)
 Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2)
 n° de patente..... (2)
 Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise : (2)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

b) Pour les personnes morales (3)

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) (1)
 Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) (1)
 au capital de :
 Adresse du siège social de la société.....
 adresse du domicile élu.....
 Numéro de tél :.....Fax.....
 adresse électronique :
 Affiliée à (4)..... sous le n°.....(2)
 Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(2)
 N° de patente.....(2)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

N° de taxe professionnelle (2)
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2)

c) Pour les coopératives ou union de coopératives (3)

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de la coopérative) (1)
 Agissant au nom et pour le compte de..... (Dénomination de la coopérative ou de l'union de coopératives) au capital de:..... (1)
 Adresse du siège de la coopérative ou de l'union de coopératives.....
 Numéro de tél : Fax
 adresse électronique :
 Affiliée à (4)..... sous le n°.....(2)
 Inscrite au registre local du coopérative n° (Localité) sous le n°.....(2)

N° de patente.....(2)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB), ouvert auprès de

N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2)

d) Pour les auto-entrepreneur :

Je, soussigné (Prénom, nom) (1)
 Numéro de tél : adresse électronique :
 Affiliée à la CNSS sous le n°.....(3)
 Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le n°.....(3)
 N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
 Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Montant total hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)
 Taux de la TVA.....(en pourcentage)
 Montant de la T.V.A. :(en lettres et en chiffres)
 Montant total T.V.A. comprise :(en lettres et en chiffres)

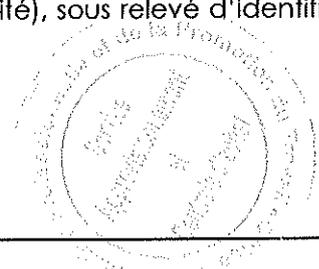
Lorsque le marché est conclu avec un groupement :

- Part revenant au membre n° 1: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° 2: (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° n: (en lettres et en chiffres)

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (5) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) (5) à.....(1) (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro..... (6)

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)



(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes)
 ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(4) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.

(5) Supprimer la mention inutile.

(6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions

47

Annexe 2 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert n°...../2023 , sur offres des prix du ../.../.... à ...h.. min.

Oblét du marché : Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur ARTS GRAPHIQUES destinés aux CMC TANGER, CASABLANCA ET BENI MELLAL ; répartie en lots suivants :

- Lot n°1 :

A. Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
 Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
 Adresse du domicile élu :
 Numéro tél : Adresse électronique :
 Affilié à(4) sous le n° : (1)
 Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (1) n°
 de patente..... (1)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6) (RIB), ouvert auprès de

 En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

B. Pour les personnes morales

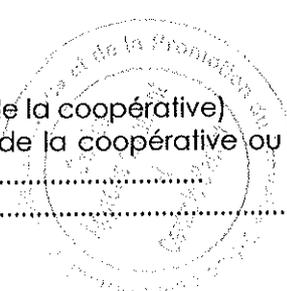
Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)
 au capital de :
 Adresse du siège social de la société.....
 adresse du domicile élu.....
 Numéro de tél : Fax
 adresse électronique :
 Affiliée à(4) sous le n°.....(1)
 Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°.....(1)
 N° de patente.....(1)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de

 N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(1)
 En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

C. Pour les coopératives ou union de coopératives

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de la coopérative)
 Agissant au nom et pour le compte de.....Dénomination de la coopérative ou de l'union de
 coopératives) au capital de :
 Adresse du siège de la coopérative ou de l'union de coopératives.....
 Numéro de tél : Fax
 adresse électronique :
 Affiliée à(4) sous le n°.....(2)
 Inscrite au registre local du coopérative n°..... (Localité) sous le n°.....(2)
 N° de patente.....
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de

 N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :
 En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;



4

D. Pour les auto-entrepreneur :

Je, soussigné (Prénom, nom)
 Numéro de tél : adresse électronique :
 Affiliée à(4) sous le n°.....(2)
 Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le n°.....(2)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de

 N° de taxe professionnelle
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :
 En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

a) Cas des établissements publics :

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de (dénomination de l'établissement).
 Numéro de tél : adresse électronique :
 Adresse du siège:
 Affiliée à(4) sous le n°.....(2)
 Inscrit au registre du commerce de(7).....(localité) sous le n°.....(2)
 N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (5).....(6)(RIB), ouvert auprès de

 N° de taxe professionnelle sous le numéro (8):
 N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise (8) :
 Références du texte l'habilitant à exercer les missions objet du marché :
 Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(5) numéro(6):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

- Déclare sur l'honneur :

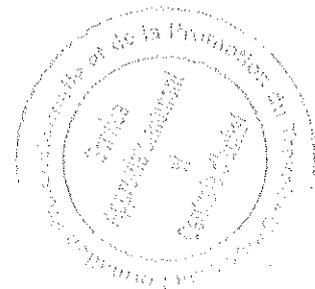
1. m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. que je remplie les conditions prévues à l'article 27 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
3. Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 151 du décret précité ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maitres d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées aux Maroc ; (3)
5. m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
6. m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
7. atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
8. atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt.
9. je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature tel que prévu à l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics .

10. je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics , relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

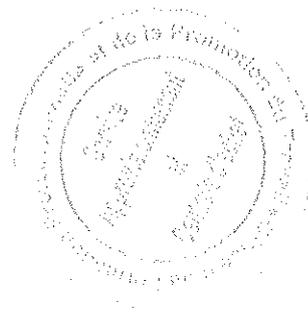
Signature et cachet du concurrent

- (1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
 - (2) à supprimer le cas échéant.
 - (3) Lorsque le CPS le prévoit.
 - (4) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale
 - (5) Supprimer la mention inutile.
 - (6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
 - (7) Lorsque l'établissement public est assujéti à cette obligation
 - (8) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.



4

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



4

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2023.

Passé en application de l'article 19 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Entre les soussignés :

D'une part :

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (O.F.P.P.T.), représenté par son Directeur Général,

Et,

D'autre part :

La société :

- Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu :
- Affiliée à la CNSS sous le n° :
- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :
- Patente n° :
- N° d'identification fiscale
- n° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :.....
- Représentée par :
Monsieur

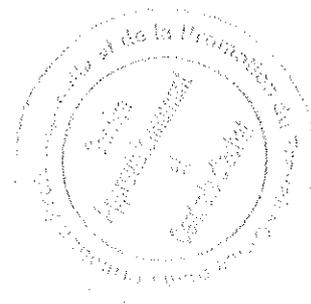
Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : Acquisition de matière d'œuvre et petit outillage pour le secteur ARTS GRAPHIQUES destinés aux CMC TANGER, CASABLANCA ET BENI MELLAL ; répartie en lots suivants :

- Lot n°1 : PAPETERIE
- Lot n°2 : ENCRE
- Lot n°3 : CONSOMMABLES
- Lot n°4 : VINYL



ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit le décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics., ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES.

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le Décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- La décision du ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.
- L'arrêté du ministre délégué au profit de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°4 : CARACTERE DES PRIX

Les prix de la fourniture objet du présent marché sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°5 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la livraison des fournitures y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°6 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°7 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **60 Jours (Soixante jours)**.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire

Le délai que se réserve l'OFPPT pour la vérification de la conformité technique, n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.

Tout article jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'OFPPT s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de Un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAGT.

ARTICLE N°8 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est :

- | | |
|---|--------------------|
| • Lot n°1 : Sept Mille Six Cent dirhams | 7 600,00 DH |
| • Lot n°2 : Trois Mille Cinq Cent dirhams | 3 500,00 DH |
| • Lot n°3 : Trois Mille Cinq Cent dirhams | 3 500,00 DH |
| • Lot n°4 : Deux Mille Cent dirhams | 2 100,00 DH |

Le cautionnement provisoire reste acquis au Maître d'Ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°9 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE.

Les articles seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des articles vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- o Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°10 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE.

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaire à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les

sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.

ARTICLE N°11 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS.

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire ou l'Entrepôt dédié :

- Des articles sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique ;
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ;
- De la mise en marche des articles si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois les articles, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés.

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N° 12 : FORMATION.

Il n'est pas prévu de formation pour cet appel d'offres

ARTICLE N°13 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE.

Vu la nature de la fourniture, les réceptions provisoire et définitive sont confondues, et la réception sera prononcée une fois que les vérifications nécessaires sont déclarées satisfaisantes par la commission de réception ayant établi les procès-verbaux des fournitures livrées.

ARTICLE N°14 : MODE DE REGLEMENT.

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°15 : MODALITES DE PAIEMENT.

L'OFPPT procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

1) Modalités de paiement pour livraison directe sur le Site bénéficiaire :

Le titulaire adressera à l'Office les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.

- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations d'exonération en TVA.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison
- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°16 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'OFPPT ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérées dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1^{er} paragraphe demeurera la propriété de l'OFPPT et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'OFPPT sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°17 : BREVETS.

Le titulaire garantira l'OFPPT, contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°18 : SOUS-TRAITANCE.

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage :

- l'identité, la raison ou la dénomination sociale, et l'adresse des sous- traitants ;
- le dossier administratif des sous-traitants, ainsi que leurs références techniques et financières ;
- la nature des prestations et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ;
- le pourcentage desdites prestations par rapport au montant du marché ;
- et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément à l'article 27 du décret n °2-22-431.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

Le titulaire du marché est tenu, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de la confier à des prestataires installés au Maroc et notamment à des petites et moyennes entreprises conformément à l'article 143 du décret n °2-22-431 précité.

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

Le titulaire du marché demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers le maître d'ouvrage que vis-à-vis des ouvriers et des tiers. Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

ARTICLE N°19 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°20 : VALIDITE DU MARCHE.

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'Office ou par son délégué dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°21 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 143 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE N°22 : GARANTIE.

Le titulaire garantit que tous les articles livrés en exécution du marché sont de bonne qualité et n'aura aucune défectuosité qui peut se révéler pendant son utilisation normale.

ARTICLE N°23 : RETENUE DE GARANTIE.

Compte tenu de la nature des fournitures objet du présent marché, aucune retenue de garantie ne sera effectuée sur le montant des acomptes délivrés au titulaire.

ARTICLE N°24 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE.

En application des dispositions de l'article 19 du CCAAT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAAT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°25 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES.

En application des dispositions de l'article 25 du CCAAT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N° 26 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS.

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAAT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAAT).

ARTICLE N° 27 : NANTISSEMENT.

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par l'Office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'OFPPT ou son délégué.

+ Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficiaire des nantissements ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégué.

+ Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°28 : RESILIATION DU MARCHE.

Le marché peut être résilié par l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 29 : MESURES COERCITIVES.

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII et l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 30 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CORRUPTION ET LE CONFLIT D'INTERETS.

Tout intervenant dans les procédures de passation des marchés, à quelque titre que ce soit, doit préserver son indépendance vis-à-vis des concurrents et s'abstenir d'accepter de leur part tout avantage ou gratification ou d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre son objectivité et son impartialité, comme prévues par l'article 162 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.



4

CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

LOT N°1 : PAPETERIE

ITEM N°	Désignation	Unité
1	Ramette de papier 90 g/m2 blanc supérieur A4 500 feuilles	Ramette
2	Ramette papier à dessin blanc A3 10 feuilles de 180 g/m2	Pochette
3	Ramette papier calque A4 50 feuilles	Ramette
4	Pochette Papier dessin noir à grain 160 g/m². 8 feuilles noires format 29,7x42cm	Pochette
5	Papier d'impression numérique mat 90 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame
6	Papier d'impression numérique mat 100 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame
7	Papier d'impression numérique mat 115 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame
8	Papier d'impression numérique brillant 115 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame
9	Papier d'impression numérique mat 135 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame
10	Papier d'impression numérique brillant 135 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame
11	Papier d'impression numérique mat 170 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame
12	Papier d'impression numérique mat 200 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame
13	Papier d'impression numérique brillant 250 g/m2 Format 32x45cm Rame de 125 feuilles	Rame
14	Papier d'impression numérique brillant 300 g/m2 Format 32x45cm Rame de 125 feuilles	Rame
15	Papier d'impression numérique brillant 350 g/m2 Format 32x45cm Rame de 100 feuilles	Rame
16	Papier d'impression numérique blanc 80 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame
17	Papier d'impression numérique blanc 90 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame
18	Papier Offset blanc 90g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
19	Papier Offset blanc 80g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
20	Papier Offset blanc 70g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
21	Papier couché mat 2 faces 90g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
22	Papier couché mat 2 faces 115g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
23	Papier couché mat 2 faces 135g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
24	Papier couché mat 2 faces 170g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
25	Papier couché mat 2 faces 250g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
26	Papier couché mat 2 faces 300g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
27	Papier couché mat 2 faces 350g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
28	Papier couché brillant 2 faces 90g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
29	Papier couché brillant 2 faces 115g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
30	Papier couché brillant 2 faces 135g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
31	Papier couché brillant 2 faces 170g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
32	Papier couché brillant 2 faces 250g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
33	Papier couché brillant 2 faces 300g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
34	Papier couché brillant 2 faces 350g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
35	Carte Bristol blanc 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
36	Carte Bristol blanc 300g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
37	Carte Bristol blanc 350g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
38	Carte Bristol jaune 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
39	Carte Bristol bleu 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
40	Carte Bristol rose 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame

7

ITEM N°	Désignation	Unité
41	Carte Bristol vert 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
42	kraft écru 70g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
43	Carte Blanche 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
44	Carte Blanche 240g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
45	Papier autocopiant CFB couleur 54g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
46	Papier autocopiant CF couleur 57g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
47	Papier autocopiant CB blanc 80g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
48	Carton Triplex Dos blanc Verso Gris GD2 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
49	Carton Triplex Dos blanc Verso Gris GD2 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
50	Carton duplex dos gris 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
51	Carton duplex dos gris 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
52	Carton Triplex Blanco GD3 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
53	Carton Triplex Blanco GD3 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
54	CARTON FBB FOLDING BOX BOARD GC1 WHITE 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
55	CARTON FBB FOLDING BOX BOARD GC1 WHITE 380g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame
56	CARTON BLANC DOS KRAFT GK 380g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame

Tableau de répartition :
LOT N°1 : PAPETERIE

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
1	Ramette de papier 90 g/m2 blanc supérieur A4 500 feuilles	Ramette	10	10	10	30
2	Ramette papier à dessin blanc A3 10 feuilles de 180 g/m2	Pochette	30	30	30	90
3	Ramette papier calque A4 50 feuilles	Ramette	2	2	2	6
4	Pochette Papier dessin noir à grain 160 g/m². 8 feuilles noires format 29,7x42cm	Pochette	10	10	10	30
5	Papier d'impression numérique mat 90 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	10	0	10	20
6	Papier d'impression numérique mat 100 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	10	0	10	20
7	Papier d'impression numérique mat 115 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	15	0	15	30
8	Papier d'impression numérique brillant 115 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	10	0	10	20
9	Papier d'impression numérique mat 135 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame	10	0	10	20
10	Papier d'impression numérique brillant 135 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame	10	0	10	20
11	Papier d'impression numérique mat 170 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame	10	0	10	20
12	Papier d'impression numérique mat 200 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame	10	0	10	20
13	Papier d'impression numérique brillant 250 g/m2 Format 32x45cm Rame de 125 feuilles	Rame	15	0	15	30

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
14	Papier d'impression numérique brillant 300 g/m2 Format 32x45cm Rame de 125 feuilles	Rame	15	0	15	30
15	Papier d'impression numérique brillant 350 g/m2 Format 32x45cm Rame de 100 feuilles	Rame	15	0	15	30
16	Papier d'impression numérique blanc 80 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	10	0	10	20
17	Papier d'impression numérique blanc 90 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	10	0	10	20
18	Papier Offset blanc 90g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	15	0	15	30
19	Papier Offset blanc 80g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10	0	10	20
20	Papier Offset blanc 70g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	5	0	5	10
21	Papier couché mat 2 faces 90g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	5	0	5	10
22	Papier couché mat 2 faces 115g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10	0	10	20
23	Papier couché mat 2 faces 135g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10	0	10	20
24	Papier couché mat 2 faces 170g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	5	0	5	10
25	Papier couché mat 2 faces 250g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	5	0	5	10
26	Papier couché mat 2 faces 300g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
27	Papier couché mat 2 faces 350g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
28	Papier couché brillant 2 faces 90g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
29	Papier couché brillant 2 faces 115g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10	0	10	20
30	Papier couché brillant 2 faces 135g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	5	0	5	10
31	Papier couché brillant 2 faces 170g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	5	0	5	10
32	Papier couché brillant 2 faces 250g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
33	Papier couché brillant 2 faces 300g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
34	Papier couché brillant 2 faces 350g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
35	Carte Bristol blanc 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	5	0	5	10
36	Carte Bristol blanc 300g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	2	0	2	4
37	Carte Bristol blanc 350g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	2	0	2	4
38	Carte Bristol jaune 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	2	0	2	4
39	Carte Bristol bleu 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	2	0	2	4
40	Carte Bristol rose 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	2	0	2	4
41	Carte Bristol vert 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	2	0	2	4

47

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
42	kraft écru 70g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	5	0	5	10
43	Carte Blanche 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
44	Carte Blanche 240g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	2	0	2	4
45	Papier autocopiant CFB couleur 54g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4	0	4	8
46	Papier autocopiant CF couleur 57g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	2	0	2	4
47	Papier autocopiant CB blanc 80g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	2	0	2	4
48	Carton Triplex Dos blanc Verso Gris GD2 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4	0	4	8
49	Carton Triplex Dos blanc Verso Gris GD2 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4	0	4	8
50	Carton duplex dos gris 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4	0	4	8
51	Carton duplex dos gris 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4	0	4	8
52	Carton Triplex Blanco GD3 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4	0	4	8
53	Carton Triplex Blanco GD3 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
54	CARTON FBB FOLDING BOX BOARD GC1 WHITE 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
55	CARTON FBB FOLDING BOX BOARD GC1 WHITE 380g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6
56	CARTON BLANC DOS KRAFT GK 380g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	3	0	3	6



4

LOT N°2 : ENCRE

ITEM N°	Désignation	Unité
1	Encre pour imprimante d'épreuve numérique	
1-1	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Photo Black	UN
1-2	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Cyan	UN
1-3	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Vivid Magenta	UN
1-4	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Yellow	UN
1-5	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Light Cyan	UN
1-6	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Vivid Light Magenta	UN
1-7	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Light Black	UN
1-8	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Matte Black	UN
1-9	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Orange	UN
1-10	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Green	UN
1-11	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Violet	UN
2	Encre pour Traceur Epson 5100M	
2-1	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLORT3100/5100 NOIR	UN
2-2	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLOR T3100/5100 CYAN	UN
2-3	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLORT3100/5100 MAGENTA	UN
2-4	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLOR T3100/5100 JAUNE	UN
2-5	Maintenance box	UN
3	Encre pour Traceur HP DESIGNJET T830	
3-1	HP 728 Jaune - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J65A) 300 ml	UN
3-2	HP 728 Magenta - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J66A) 300 ml	UN
3-3	HP 728 Cyan - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J67A) 300 ml	UN
3-4	HP 728 Noir Mat - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J68A) 300 ml	UN
4	Encre pour Traceur Roland Versaexpress RF-640	
4-1	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK BLACK 880CC	UN
4-2	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK CYAN 880CC	UN
4-3	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK MAGENTA 880CC	UN
4-4	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK YELLOW 880CC	UN
5	Encre pour Presse numérique Develop ineo+ 4080	
5-1	Cartouche de Toner original TN619 CMJN	JEU
6	Encre pour Flatbed UV Roland LEF2-300	
6-1	Original Encre UV Roland 220 ml Noir	UN
6-2	Original Encre UV Roland 220 ml Cyan	UN
6-3	Original Encre UV Roland 220 ml Magenta	UN
6-4	Original Encre UV Roland 220 ml Jaune	UN
6-5	Original Encre UV Roland 220 ml Blanc	UN
6-6	Original Encre UV Roland 220 ml Vernis Brillant	UN
7	Encre pour Presse numérique Xerox V 280	
7-1	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO BLACK TONER	UN
7-2	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO CYAN TONER	UN
7-3	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO MAGENTA TONER	UN
7-4	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO YELLOW TONER	UN

ITEM N°	Désignation	Unité
8	Encre pour Traceur Epson 5540610	
8-1	Singlepack UltraChrome GS3 Black T891100 (700mL.) C13T891100	UN
8-2	Singlepack UltraChrome GS3 Cyan T891200 (700mL) C13T891200	UN
8-3	Singlepack UltraChrome GS3 Magenta T891300 (700mL) C13T891300	UN
8-4	Singlepack UltraChrome GS3 Yellow T891300 (700mL)C13T891400	UN
9	ENCRE ANTISICCATIF	KG
10	ENCRE ARGENTE	KG
11	ENCRE BLANC COUVRANT	KG
12	ENCRE BLANC TRANSPARENT	KG
13	ENCRE BLEU 72	KG
14	ENCRE BLEU PRIMAIRE	KG
15	ENCRE BLEU REFLEX C	KG
16	ENCRE JAUNE PRIMAIRE	KG
17	ENCRE NOIR PRIMAIRE	KG
18	ENCRE ORANGE 021	KG
19	ENCRE PURPLE	KG
20	ENCRE ROUGE GABON	KG
21	ENCRE ROUGE PRIMAIRE	KG
22	ENCRE RUBINE RED	KG
23	ENCRE VERNIS 801025	KG
24	ENCRE VERNIS ACRYLIQUE	KG

TABLEAU DE REPARTITION

LOT N°2 : ENCRE

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
1	Encre pour imprimante d'épreuve numérique					
1-1	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Photo Black	UN	1	1	1	3
1-2	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Cyan	UN	1	1	1	3
1-3	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Vivid Magenta	UN	1	1	1	3
1-4	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Yellow	UN	1	1	1	3
1-5	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Light Cyan	UN	1	1	1	3
1-6	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Vivid Light Magenta	UN	1	1	1	3
1-7	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Light Black	UN	1	1	1	3
1-8	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Matte Black	UN	1	1	1	3

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
1-9	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Orange	UN	1	1	1	3
1-10	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Green	UN	1	1	1	3
1-11	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Violet	UN	1	1	1	3
2	Encre pour Traceur Epson 5100M					
2-1	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLORT3100/5100 NOIR	UN	1	1	1	3
2-2	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLOR T3100/5100 CYAN	UN	1	1	1	3
2-3	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLORT3100/5100 MAGENTA	UN	1	1	1	3
2-4	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLOR T3100/5100 JAUNE	UN	1	1	1	3
2-5	Maintenance box	UN	1	1	1	3
3	Encre pour Traceur HP DESIGNJET T830					
3-1	HP 728 Jaune - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J65A) 300 ml	UN	1	1	0	2
3-2	HP 728 Magenta - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J66A) 300 ml	UN	1	1	0	2
3-3	HP 728 Cyan - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J67A) 300 ml	UN	1	1	0	2
3-4	HP 728 Noir Mat - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J68A) 300 ml	UN	1	1	0	2
4	Encre pour Traceur Roland Versaexpress RF-640					
4-1	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK BLACK 880CC	UN	3	0	0	3
4-2	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK CYAN 880CC	UN	3	0	0	3
4-3	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK MAGENTA 880CC	UN	3	0	0	3
4-4	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK YELLOW 880CC	UN	3	0	0	3
5	Encre pour Presse numérique Develop ineo+ 4080					
5-1	Cartouche de Toner original TN619 CMJN	JEU	3	0	0	3
6	Encre pour Flatbed UV Roland LEF2-300					
6-1	Original Encre UV Roland 220 ml Noir	UN	1	0	1	2
6-2	Original Encre UV Roland 220 ml Cyan	UN	1	0	1	2
6-3	Original Encre UV Roland 220 ml Magenta	UN	1	0	1	2
6-4	Original Encre UV Roland 220 ml Jaune	UN	1	0	1	2
6-5	Original Encre UV Roland 220 ml Blanc	UN	1	0	1	2
6-6	Original Encre UV Roland 220 ml Vernis Brillant	UN	1	0	1	2
7	Encre pour Presse numérique Xerox V 280					
7-1	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO BLACK TONER	UN	0	0	2	2
7-2	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO CYAN TONER	UN	0	0	2	2
7-3	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO MAGENTA TONER	UN	0	0	2	2
7-4	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO YELLOW TONER	UN	0	0	2	2
8	Encre pour Traceur Epson 5S40610					
8-1	Singlepack UltraChrome GS3 Black T891100 (700mL.) C13T891100	UN	0	0	2	2
8-2	Singlepack UltraChrome GS3 Cyan T891200 (700mL) C13T891200	UN	0	0	2	2
8-3	Singlepack UltraChrome GS3 Magenta T891300 (700mL) C13T891300	UN	0	0	2	2

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
8-4	Singlepack UltraChrome GS3 Yellow T891300 (700mL)C13T891400	UN	0	0	2	2
9	ENCRE ANTISICCATIF	KG	2	0	2	4
10	ENCRE ARGENTE	KG	2	0	2	4
11	ENCRE BLANC COUVRANT	KG	5	0	5	10
12	ENCRE BLANC TRANSPARENT	KG	5	0	5	10
13	ENCRE BLEU 72	KG	3	0	3	6
14	ENCRE BLEU PRIMAIRE	KG	20	0	20	40
15	ENCRE BLEU REFLEX C	KG	5	0	5	10
16	ENCRE JAUNE PRIMAIRE	KG	20	0	20	40
17	ENCRE NOIR PRIMAIRE	KG	20	0	20	40
18	ENCRE ORANGE 021	KG	5	0	5	10
19	ENCRE PURPLE	KG	5	0	5	10
20	ENCRE ROUGE GABON	KG	5	0	5	10
21	ENCRE ROUGE PRIMAIRE	KG	20	0	20	40
22	ENCRE RUBINE RED	KG	5	0	5	10
23	ENCRE VERNIS 801025	KG	5	0	5	10
24	ENCRE VERNIS ACRYLIQUE	KG	5	0	5	10



Handwritten signature or mark.

LOT N°3 : CONSOMMABLE

ITEM N°	Désignation	Unité
1	Boîte de 12 Crayons graphite	Boîte
2	Bombe de Peinture Aérosol D'Artiste 400ml Or Antique	Bombe
3	Bombe de Peinture Aérosol D'Artiste 400ml Blanc Minéral	Bombe
4	Coffret de 5 tubes 40 ml peinture à l'huile diluable à l'eau	Coffret
5	Pochette de 6 pinceaux plats n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12	Pochette
6	Pochette de 6 pinceaux ronds n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12	Pochette
7	Boîte de 4 Feutres Pitt Artist Pen encre de chine Noir. Extrême résistance à la lumière, Résiste à l'eau, permanent, inodore S = 0,3 mm, F = 0,5 mm, M = 0,7 mm, XS = 0,1 mm	Boîte
8	Boîte de peinture aquarelle de 12 demi-godets d'aquarelle	Boîte
9	Peinture Acrylique fine rouge magenta primaire 500 ml	Tube
10	Peinture Acrylique fine cyan primaire 500 ml	Tube
11	Peinture Acrylique fine jaune primaire 500 ml	Tube
12	Peinture Acrylique fine blanc 500 ml	Tube
13	Peinture Acrylique fine noir 500 ml	Tube
14	Cutter Graphic lame universelle 9 mm adapté à tous les types de coupes courants, lame rétractable à l'aide du curseur.	Unité
15	Étui de 10 lames universelles pour cutter 9 mm	Étui
16	Ciseaux de précision. Lames 10 cm à pointe fine pour des découpes complexes et délicates, d'angles et de courbes...	Unité
17	Ciseaux Anneaux asymétriques et ergonomiques. Lames en inox traité 17 cm.	Unité
18	Règle aluminium métallique anti-dérapante 100 cm	Unité
19	Equerre en aluminium anodisé, Graduation en mm. 45° et 25cm.	Unité
20	Compas à crémaillère pour le dessin technique. De haute qualité.	Unité
21	Compte-fils en métal. Pliable. Facteur de grossissement x 5. Graduation en mm.	Unité
22	Mémoires flash 32 Go	Unité
23	DVD RW	boîte
24	Disque dur externe 1 To	Unité
25	Compte-fils en métal, grossissement x 10, échelle de mesure sur le pied, pliable, lentille en verre	Unité
26	Cutter Graphic lame universelle 9 mm adapté à tous les types de coupes courants, lame rétractable à l'aide du curseur.	Unité
27	Étui de 10 lames universelles pour cutter 9 mm	Étui
28	Règle aluminium métallique anti-dérapante 100 cm	Unité
29	BLANCHET 865X1045	Unité
30	EPONGE SPONTEX	Unité
31	HABILLAGE 760X1060X045	Unité
32	ALCCOL ISOPROPYLIQUE BIDON DE 5L	Litre
33	GOMME DE PROTECTION BIDON DE 5L	Litre
34	SCOTCH TRANSPARENT 50MM X100MT SOIT 1 CRT	Unité
35	BRACELET ELASTIQUE 40 MM SOIT CRT (en sachet de 20 unités)	Unité
36	BRACELET ELASTIQUE 80 MM SOIT CRT (en sachet de 20 unités)	Unité
37	eau de mouillage bidon de 20L	Bidon
38	bidon nettoyage 2L	Bidon
39	bidon antimaculante sac 2kg	Sac

ITEM N°	Désignation	Unité
40	flacon correcteur	unité
41	pelliculage brillant bobine de 3800m	Bobine
42	pelliculage mat bobine de 3800m	Bobine
43	colle à chaud sac de 25kg	Sac
44	colle à froid pour boîte bidon de 30kg	Bidon
45	baguettes de massicot 92	Unité
46	channel de rainage et découpe boîte de 36p	Boîte
47	Bobine fil de piquage	Bobine
48	PH mètre portatif numérique	Unité
49	DUROMETRE Portable : résolution 0,1 Plage 0 à 100 H précision + ou - 1%	Unité
50	Coupe Ford N°4 pour la viscosité d'encre	Unité
51	Chronomètre Portatif numérique- 1/100 de seconde	Unité
52	Thermo hygromètre	Unité
53	Testeur d'imprimabilité – encres liquides	Unité
54	ALCOOMETRE	Unité
55	Conductimètre pour les tests de qualité de l'eau Livré avec toutes les solutions et piles nécessaires	Unité
56	Boîte de cires DENNISON pour essais d'arrachage.	Unité
57	Ruban adhésif 3M 810	Unité
58	Film de durure à chaud utilisé pour la personnalisation et l'impression sur cartonnages et papiers doré 2, argenté 2, bleu métal 1, vert métal 1 et rouge métal 1	Rouleau

**TABLEAU DE REPARTITION
LOT N°3 : CONSOMMABLE**

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
1	Boîte de 12 Crayons graphite	Boîte	4	4	4	12
2	Bombe de Peinture Aérosol D'Artiste 400ml Or Antique	Bombe	2	2	2	6
3	Bombe de Peinture Aérosol D'Artiste 400ml Blanc Minéral	Bombe	2	2	2	6
4	Coffret de 5 tubes 40 ml peinture à l'huile diluable à l'eau	Coffret	5	5	5	15
5	Pochette de 6 pinceaux plats n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12	Pochette	5	5	5	15
6	Pochette de 6 pinceaux ronds n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12	Pochette	5	5	5	15
7	Boîte de 4 Feutres Pitt Artist Pen encre de chine Noir. Extrême résistance à la lumière, Résiste à l'eau, permanent, inodore S = 0,3 mm, F = 0,5 mm, M = 0,7 mm, XS = 0,1 mm	Boîte	5	5	5	15
8	Boîte de peinture aquarelle de 12 demi-godets d'aquarelle	Boîte	5	5	5	15
9	Peinture Acrylique fine rouge magenta primaire 500 ml	Tube	3	3	3	9
10	Peinture Acrylique fine cyan primaire 500 ml	Tube	3	3	3	9
11	Peinture Acrylique fine jaune primaire 500 ml	Tube	3	3	3	9
12	Peinture Acrylique fine blanc 500 ml	Tube	5	5	5	15
13	Peinture Acrylique fine noir 500 ml	Tube	5	5	5	15

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
14	Cutter Graphic lame universelle 9 mm adapté à tous les types de coupes courants, lame rétractable à l'aide du curseur.	Unité	10	10	10	30
15	Étui de 10 lames universelles pour cutter 9 mm	Étui	5	5	5	15
16	Ciseaux de précision. Lames 10 cm à pointe fine pour des découpes complexes et délicates, d'angles et de courbes....	Unité	5	5	5	15
17	Ciseaux Anneaux asymétriques et ergonomiques. Lames en inox traité 17 cm.	Unité	20	20	20	60
18	Règle aluminium métallique anti-dérapante 100 cm	Unité	2	2	2	6
19	Equerre en aluminium anodisé, Graduation en mm. 45° et 25cm.	Unité	5	5	5	15
20	Compas à crémaillère pour le dessin technique. De haute qualité.	Unité	5	5	5	15
21	Compte-fils en métal. Pliable. Facteur de grossissement x 5. Graduation en mm.	Unité	20	20	20	60
22	Mémoires flash 32 Go	Unité	20	20	20	60
23	DVD RW	boite	3	3	3	9
24	Disque dur externe 1 To	Unité	2	2	2	6
25	Compte-fils en métal, grossissement x 10, échelle de mesure sur le pied, pliable, lentille en verre	Unité	20	20	20	60
26	Cutter Graphic lame universelle 9 mm adapté à tous les types de coupes courants, lame rétractable à l'aide du curseur.	Unité	20	20	20	60
27	Étui de 10 lames universelles pour cutter 9 mm	Étui	5	5	5	15
28	Règle aluminium métallique anti-dérapante 100 cm	Unité	2	2	2	6
29	BLANCHET 865X1045	Unité	4	0	4	8
30	EPONGE SPONTEX	Unité	10	0	10	20
31	HABILLAGE 760X1060X045	Unité	2	0	2	4
32	ALCCOL ISOPROPYLIQUE BIDON DE 5L	Litre	4	0	4	8
33	GOMME DE PROTECTION BIDON DE 5L	Litre	4	0	4	8
34	SCOTCH TRANSPARENT 50MM X100MT SOIT 1 CRT	Unité	36	0	36	72
35	BRACELET ELASTIQUE 40 MM SOIT CRT (en sachet de 20 unités)	Unité	5	0	5	10
36	BRACELET ELASTIQUE 80 MM SOIT CRT (en sachet de 20 unités)	Unité	5	0	5	10
37	eau de mouillage bidon de 20L	Bidon	5	0	5	10
38	bidon nettoyage 2L	Bidon	10	0	10	20
39	bidon antimaculante sac 2kg	Sac	5	0	5	10
40	flacon correcteur	Unité	5	0	5	10
41	pelliculage brillant bobine de 3800m	Bobine	2	0	2	4
42	pelliculage mat bobine de 3800m	Bobine	2	0	2	4
43	colle à chaud sac de 25kg	Sac	2	0	2	4
44	colle à froid pour boîte bidon de 30kg	Bidon	2	0	2	4
45	baguettes de massicot 92	Unité	4	0	4	8
46	channel de rainage et découpe boîte de 36p	Boite	2	0	2	4
47	Bobine fil de piquage	Bobine	10	0	10	20
48	PH mètre portatif numérique	Unité	2	0	2	4

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
49	DUROMETRE Portable : résolution 0,1 Plage 0 à 100 H précision + ou - 1%	Unité	2	0	2	4
50	Coupe Ford N°4 pour la viscosité d'encre	Unité	2	0	2	4
51	Chronomètre Portatif numérique- 1/100 de seconde	Unité	2	0	2	4
52	Thermo hygromètre	Unité	2	0	2	4
53	Testeur d'imprimabilité – encres liquides	Unité	2	0	2	4
54	ALCOOMETRE	Unité	3	0	3	6
55	Conductimètre pour les tests de qualité de l'eau Livré avec toutes les solutions et piles nécessaires	Unité	2	0	2	4
56	Boite de cires DENNISON pour essais d'arrachage.	Unité	2	0	2	4
57	Ruban adhésif 3M 810	Unité	5	0	5	10
58	Film de durure à chaud utilisé pour la personnalisation et l'impression sur cartonnages et papiers doré 2, argenté 2, bleu métal 1, vert métal 1 et rouge métal 1	Rouleau	0	0	7	7

LOT N°4 : VINYL

ITEM N°	Désignation	Unité
1	Rouleau papier traceur 0,9m x 50 m – 90 g/m²	Rouleau
2	Rouleau papier traceur papier couché extra blanc 90 g/m² (0,9mx50m)	Rouleau
3	Bobine papier couché 150g MAT (1,05mx100m)	Rouleau
4	Bobine papier couché 200g MAT (1,05mx75m)	Rouleau
5	Rouleau Papier photo - 610 mm x 30,5 m 170 g/m2	Rouleau
6	Bobine Vinyle d'impression Blanc (1.05mx50m)	Rouleau
7	Bobine vinyle d'impression blanc pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau
8	Bobine vinyle d'impression Transparent pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau
9	Bobine vinyle d'impression blanc Dos Gris pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau
10	Bobine vinyle d'impression POLYMERE (Rapid Air) pour traceur (1,52mx50m)	Rouleau
11	Bobine One Way Vision (1.07mX50m)	Rouleau
12	Bobine Front Lit Laminée bache (1.05mX50m)	Rouleau
13	Bobine Back Lit Laminée bache (1.05mX50m)	Rouleau
14	Bobine papier couché 150g 1.27/100m	Rouleau
15	Bobine papier couché 200g 1.60/75m	Rouleau
16	ALUMINIUM COMPOSITE (ALUCOBOND) 4 mm Dimension 4m/1,5m	Unité
17	PVC EXPANSE (FOREX) Blanc 3 mm Dimension 3,05m/2.05m	Unité
18	POLYPROPYLENE Blanc 5 mm Dimension 2.98m/2m	Unité
19	PLEXIGLAS TRANSPARENT 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité
20	PLEXIGLAS OPAL 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité
21	PLEXIGLAS NOIR 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité
22	Plaque Kodak 0605x0745x0.30 Sonora XTRA3 (50p/p) pour CTP	Unité
23	Stylo Correcteur pour Plaque Sans Développement pour CTP	Unité
24	Bidon de 20 litres Gomme Kodak pour CTP	Unité

ITEM N°	Désignation	Unité
25	Biactif- Aqua Image plate CP EU (1 litre) pour CTP	Unité
26	Chemical,premixed Yellow Coolant,30% pour CTP	Unité
27	Filtre à air 24"*12"*2" pour CTP	Unité
29	LAME BLEU pour Plotter Roland	Unité
30	LAME JAUNE pour Plotter Roland	Unité
31	LAME ROUGE pour Plotter Roland	Unité
32	LAME NOIR pour Plotter Roland	Unité

TABLEAU DE REPARTITION

LOT N°4 : VINYL

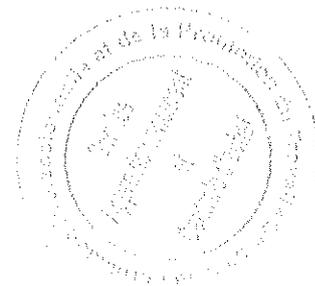
ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
1	Rouleau papier traceur 0,9m x 50 m – 90 g/m ²	Rouleau	3	3	3	9
2	Rouleau papier traceur papier couché extra blanc 90 g/m ² (0,9mx50m)	Rouleau	3	3	3	9
3	Bobine papier couché 150g MAT (1,05mx100m)	Rouleau	3	3	3	9
4	Bobine papier couché 200g MAT (1,05mx75m)	Rouleau	3	3	3	9
5	Rouleau Papier photo - 610 mm x 30,5 m 170 g/m ²	Rouleau	3	3	3	9
6	Bobine Vinyle d'impression Blanc (1.05mx50m)	Rouleau	2	2	2	6
7	Bobine vinyle d'impression blanc pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau	3	0	2	5
8	Bobine vinyle d'impression Transparent pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau	1	0	1	2
9	Bobine vinyle d'impression blanc Dos Gris pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau	1	0	1	2
10	Bobine vinyle d'impression POLYMERE (Rapid Air) pour traceur (1,52mx50m)	Rouleau	1	0	1	2
11	Bobine One Way Vision (1.07mX50m)	Rouleau	1	0	1	2
12	Bobine Front Lit Laminée bache (1.05mX50m)	Rouleau	1	0	1	2
13	Bobine Back Lit Laminée bache (1.05mX50m)	Rouleau	2	0	2	4
14	Bobine papier couché 150g 1.27/100m	Rouleau	3	0	3	6
15	Bobine papier couché 200g 1.60/75m	Rouleau	3	0	3	6
16	ALUMINIUM COMPOSITE (ALUCOBOND) 4 mm Dimension 4m/1,5m	Unité	3	0	3	6
17	PVC EXPANSE (FOREX) Blanc 3 mm Dimension 3,05m/2.05m	Unité	5	0	5	10
18	POLYPROPYLÈNE Blanc 5 mm Dimension 2.98m/2m	Unité	5	0	5	10
19	PLEXIGLAS TRANSPARENT 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité	3	0	3	6
20	PLEXIGLAS OPAL 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité	2	0	2	4
21	PLEXIGLAS NOIR 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité	2	0	2	4
22	Plaque Kodak 0605x0745x0.30 Sonora XTRA3 (50p/p) pour CTP	Unité	150	0	150	300
23	Stylo Correcteur pour Plaque Sans Développement pour CTP	Unité	10	0	10	20
24	Bidon de 20 litres Gomme Kodak pour CTP	Unité	2	0	2	4
25	Biactif- Aqua Image plate CP EU (1 litre) pour CTP	Unité	2	0	2	4

ITEM N°	Désignation	Unité	CMC TANGER	CMC BENI MELLAL	CMC CASA	QTE GLOBALE
26	Chemical,premixed Yellow Coolant,30% pour CTP	Unité	1	0	1	2
27	Filtre à air 24"*12"*2" pour CTP	Unité	3	0	3	6
29	LAME BLEU pour Plotter Roland	Unité	1	0	0	1
30	LAME JAUNE pour Plotter Roland	Unité	1	0	0	1
31	LAME ROUGE pour Plotter Roland	Unité	1	0	0	1
32	LAME NOIR pour Plotter Roland	Unité	1	0	0	1

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
<u>Lu et accepté</u>	<p>Le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</p>  <p>Abdelatif AOURAGH</p>



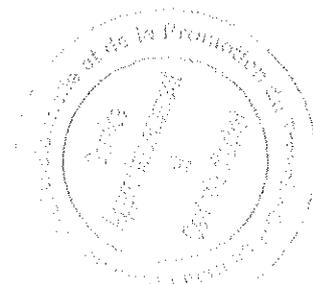
Annexe 1 :
Spécifications techniques des fournitures proposées
par le concurrent pour les lots :
N°1 – 2 – 3 ET 4



LOT N°1 : PAPETERIE

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Ramette de papier 90 g/m2 blanc supérieur A4 500 feuilles	Ramette		
2	Ramette papier à dessin blanc A3 10 feuilles de 180 g/m2	Pochette		
3	Ramette papier calque A4 50 feuilles	Ramette		
4	Pochette Papier dessin noir à grain 160 g/m². 8 feuilles noires format 29,7x42cm	Pochette		
5	Papier d'impression numérique mat 90 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame		
6	Papier d'impression numérique mat 100 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame		
7	Papier d'impression numérique mat 115 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame		
8	Papier d'impression numérique brillant 115 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame		
9	Papier d'impression numérique mat 135 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame		
10	Papier d'impression numérique brillant 135 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame		
11	Papier d'impression numérique mat 170 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame		
12	Papier d'impression numérique mat 200 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame		
13	Papier d'impression numérique brillant 250 g/m2 Format 32x45cm Rame de 125 feuilles	Rame		
14	Papier d'impression numérique brillant 300 g/m2 Format 32x45cm Rame de 125 feuilles	Rame		
15	Papier d'impression numérique brillant 350 g/m2 Format 32x45cm Rame de 100 feuilles	Rame		
16	Papier d'impression numérique blanc 80 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame		
17	Papier d'impression numérique blanc 90 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame		
18	Papier Offset blanc 90g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
19	Papier Offset blanc 80g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
20	Papier Offset blanc 70g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
21	Papier couché mat 2 faces 90g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
22	Papier couché mat 2 faces 115g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
23	Papier couché mat 2 faces 135g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
24	Papier couché mat 2 faces 170g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
25	Papier couché mat 2 faces 250g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
26	Papier couché mat 2 faces 300g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
27	Papier couché mat 2 faces 350g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
28	Papier couché brillant 2 faces 90g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
29	Papier couché brillant 2 faces 115g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
30	Papier couché brillant 2 faces 135g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
31	Papier couché brillant 2 faces 170g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
32	Papier couché brillant 2 faces 250g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
33	Papier couché brillant 2 faces 300g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
34	Papier couché brillant 2 faces 350g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
35	Carte Bristol blanc 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
36	Carte Bristol blanc 300g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
37	Carte Bristol blanc 350g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
38	Carte Bristol jaune 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
39	Carte Bristol bleu 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
40	Carte Bristol rose 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
41	Carte Bristol vert 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
42	kraft écru 70g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
43	Carte Blanche 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
44	Carte Blanche 240g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
45	Papier autocopiant CFB couleur 54g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
46	Papier autocopiant CF couleur 57g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
47	Papier autocopiant CB blanc 80g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
48	Carton Triplex Dos blanc Verso Gris GD2 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
49	Carton Triplex Dos blanc Verso Gris GD2 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
50	Carton duplex dos gris 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
51	Carton duplex dos gris 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
52	Carton Triplex Blanco GD3 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
53	Carton Triplex Blanco GD3 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
54	CARTON FBB FOLDING BOX BOARD GC1 WHITE 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
55	CARTON FBB FOLDING BOX BOARD GC1 WHITE 380g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		
56	CARTON BLANC DOS KRAFT GK 380g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame		

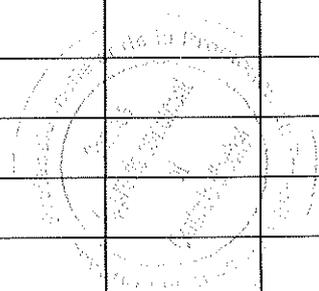


BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°1 : PAPETERIE

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
1	Ramette de papier 90 g/m2 blanc supérieur A4 500 feuilles	Ramette	30			
2	Ramette papier à dessin blanc A3 10 feuilles de 180 g/m2	Pochette	90			
3	Ramette papier calque A4 50 feuilles	Ramette	6			
4	Pochette Papier dessin noir à grain 160 g/m². 8 feuilles noires format 29,7x42cm	Pochette	30			
5	Papier d'impression numérique mat 90 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	20			
6	Papier d'impression numérique mat 100 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	20			
7	Papier d'impression numérique mat 115 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	30			
8	Papier d'impression numérique brillant 115 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	20			
9	Papier d'impression numérique mat 135 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame	20			
10	Papier d'impression numérique brillant 135 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame	20			
11	Papier d'impression numérique mat 170 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame	20			
12	Papier d'impression numérique mat 200 g/m2 Format 32x45cm Rame de 250 feuilles	Rame	20			
13	Papier d'impression numérique brillant 250 g/m2 Format 32x45cm Rame de 125 feuilles	Rame	30			
14	Papier d'impression numérique brillant 300 g/m2 Format 32x45cm Rame de 125 feuilles	Rame	30			
15	Papier d'impression numérique brillant 350 g/m2 Format 32x45cm Rame de 100 feuilles	Rame	30			
16	Papier d'impression numérique blanc 80 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	20			
17	Papier d'impression numérique blanc 90 g/m2 Format 32x45cm Rame de 500 feuilles	Rame	20			
18	Papier Offset blanc 90g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	30			
19	Papier Offset blanc 80g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	20			
20	Papier Offset blanc 70g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10			
21	Papier couché mat 2 faces 90g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10			
22	Papier couché mat 2 faces 115g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	20			
23	Papier couché mat 2 faces 135g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	20			
24	Papier couché mat 2 faces 170g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10			
25	Papier couché mat 2 faces 250g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10			
26	Papier couché mat 2 faces 300g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
27	Papier couché mat 2 faces 350g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
28	Papier couché brillant 2 faces 90g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
29	Papier couché brillant 2 faces 115g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	20			
30	Papier couché brillant 2 faces 135g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10			

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
31	Papier couché brillant 2 faces 170g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10			
32	Papier couché brillant 2 faces 250g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
33	Papier couché brillant 2 faces 300g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
34	Papier couché brillant 2 faces 350g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
35	Carte Bristol blanc 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10			
36	Carte Bristol blanc 300g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4			
37	Carte Bristol blanc 350g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4			
38	Carte Bristol jaune 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4			
39	Carte Bristol bleu 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4			
40	Carte Bristol rose 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4			
41	Carte Bristol vert 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4			
42	kraft écru 70g/m2, 65x92 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	10			
43	Carte Blanche 180g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
44	Carte Blanche 240g/m2, 65x100 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4			
45	Papier autocopiant CFB couleur 54g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	8			
46	Papier autocopiant CF couleur 57g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4			
47	Papier autocopiant CB blanc 80g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	4			
48	Carton Triplex Dos blanc Verso Gris GD2 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	8			
49	Carton Triplex Dos blanc Verso Gris GD2 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	8			
50	Carton duplex dos gris 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	8			
51	Carton duplex dos gris 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	8			
52	Carton Triplex Blanco GD3 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	8			
53	Carton Triplex Blanco GD3 400g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
54	CARTON FBB FOLDING BOX BOARD GC1 WHITE 240g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
55	CARTON FBB FOLDING BOX BOARD GC1 WHITE 380g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
56	CARTON BLANC DOS KRAFT GK 380g/m2, 64x90 cm, Rame de 500 Feuilles	Rame	6			
TOTAL EN HORS TVA						
TOTAL de la TVA (Taux %) =						
MONTANT TOTAL en TTC =						



Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le
Signature et cachet du concurrent

LOT N°2 : ENCRE

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Encre pour imprimante d'épreuve numérique			
1-1	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Photo Black	UN		
1-2	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Cyan	UN		
1-3	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Vivid Magenta	UN		
1-4	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Yellow	UN		
1-5	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Light Cyan	UN		
1-6	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Vivid Light Magenta	UN		
1-7	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Light Black	UN		
1-8	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Matte Black	UN		
1-9	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Orange	UN		
1-10	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Green	UN		
1-11	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Violet	UN		
2	Encre pour Traceur Epson 5100M			
2-1	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLORT3100/5100 NOIR	UN		
2-2	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLOR T3100/5100 CYAN	UN		
2-3	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLORT3100/5100 MAGENTA	UN		
2-4	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLOR T3100/5100 JAUNE	UN		
2-5	Maintenance box	UN		
3	Encre pour Traceur HP DESIGNJET T830			
3-1	HP 728 Jaune - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J65A) 300 ml	UN		
3-2	HP 728 Magenta - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J66A) 300 ml	UN		
3-3	HP 728 Cyan - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J67A) 300 ml	UN		
3-4	HP 728 Noir Mat - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J68A) 300 ml	UN		
4	Encre pour Traceur Roland Versaexpress RF-640			
4-1	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK BLACK 880CC	UN		
4-2	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK CYAN 880CC	UN		
4-3	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK MAGENTA 880CC	UN		
4-4	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK YELLOW 880CC	UN		
5	Encre pour Presse numérique Develop ineo+ 4080			
5-1	Cartouche de Toner original TN619 CMJN	JEU		
6	Encre pour Flatbed UV Roland LEF2-300			
6-1	Original Encre UV Roland 220 ml Noir	UN		
6-2	Original Encre UV Roland 220 ml Cyan	UN		
6-3	Original Encre UV Roland 220 ml Magenta	UN		
6-4	Original Encre UV Roland 220 ml Jaune	UN		

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
6-5	Original Encre UV Roland 220 ml Blanc	UN		
6-6	Original Encre UV Roland 220 ml Vernis Brillant	UN		
7	Encre pour Presse numérique Xerox V 280			
7-1	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO BLACK TONER	UN		
7-2	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO CYAN TONER	UN		
7-3	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO MAGENTA TONER	UN		
7-4	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO YELLOW TONER	UN		
8	Encre pour Traceur Epson 5S40610			
8-1	Singlepack UltraChrome GS3 Black T891100 (700mL.) C13T891100	UN		
8-2	Singlepack UltraChrome GS3 Cyan T891200 (700mL) C13T891200	UN		
8-3	Singlepack UltraChrome GS3 Magenta T891300 (700mL) C13T891300	UN		
8-4	Singlepack UltraChrome GS3 Yellow T891300 (700mL)C13T891400	UN		
9	ENCRE ANTISICCATIF	KG		
10	ENCRE ARGENTE	KG		
11	ENCRE BLANC COUVRANT	KG		
12	ENCRE BLANC TRANSPARENT	KG		
13	ENCRE BLEU 72	KG		
14	ENCRE BLEU PRIMAIRE	KG		
15	ENCRE BLEU REFLEX C	KG		
16	ENCRE JAUNE PRIMAIRE	KG		
17	ENCRE NOIR PRIMAIRE	KG		
18	ENCRE ORANGE 021	KG		
19	ENCRE PURPLE	KG		
20	ENCRE ROUGE GABON	KG		
21	ENCRE ROUGE PRIMAIRE	KG		
22	ENCRE RUBINE RED	KG		
23	ENCRE VERNIS 801025	KG		
24	ENCRE VERNIS ACRYLIQUE	KG		



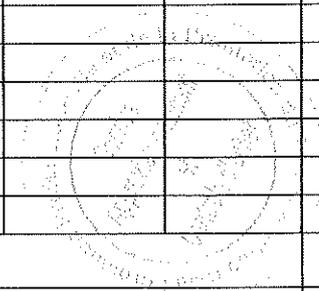
47

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°2 : ENCRE

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
1	Encre pour imprimante d'épreuve numérique					
1-1	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Photo Black	UN	3			
1-2	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Cyan	UN	3			
1-3	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Vivid Magenta	UN	3			
1-4	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Yellow	UN	3			
1-5	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Light Cyan	UN	3			
1-6	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Vivid Light Magenta	UN	3			
1-7	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Light Black	UN	3			
1-8	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Matte Black	UN	3			
1-9	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Orange	UN	3			
1-10	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Green	UN	3			
1-11	Consumables: Ink Cartridges, UltraChrome® HDX, Singlepack, 1 x 350.0 ml Violet	UN	3			
2	Encre pour Traceur Epson 5100M					
2-1	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLORT3100/5100 NOIR	UN	3			
2-2	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLOR T3100/5100 CYAN	UN	3			
2-3	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLORT3100/5100 MAGENTA	UN	3			
2-4	CARTOUCHE D'ENCRE EPSON SURECOLOR T3100/5100 JAUNE	UN	3			
2-5	Maintenance box	UN	3			
3	Encre pour Traceur HP DESIGNJET T830					
3-1	HP 728 Jaune - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J65A) 300 ml	UN	2			
3-2	HP 728 Magenta - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J66A) 300 ml	UN	2			
3-3	HP 728 Cyan - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J67A) 300 ml	UN	2			
3-4	HP 728 Noir Mat - Cartouche d'encre HP d'origine (F9J68A) 300 ml	UN	2			
4	Encre pour Traceur Roland Versaexpress RF-640					
4-1	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK BLACK 880CC	UN	3			
4-2	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK CYAN 880CC	UN	3			
4-3	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK MAGENTA 880CC	UN	3			
4-4	ENCRE ORIGINE INKU ECO2 MAX INK YELLOW 880CC	UN	3			
5	Encre pour Presse numérique Develop ineo+ 4080					
5-1	Cartouche de Toner original TN619 CMJN	JEU	3			

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
6	Encre pour Flatbed UV Roland LEF2-300					
6-1	Original Encre UV Roland 220 ml Noir	UN	2			
6-2	Original Encre UV Roland 220 ml Cyan	UN	2			
6-3	Original Encre UV Roland 220 ml Magenta	UN	2			
6-4	Original Encre UV Roland 220 ml Jaune	UN	2			
6-5	Original Encre UV Roland 220 ml Blanc	UN	2			
6-6	Original Encre UV Roland 220 ml Vernis Brillant	UN	2			
7	Encre pour Presse numérique Xerox V 280					
7-1	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO BLACK TONER	UN	2			
7-2	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO CYAN TONER	UN	2			
7-3	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO MAGENTA TONER	UN	2			
7-4	XEROX VERSANT 80 PRESS DMO YELLOW TONER	UN	2			
8	Encre pour Traceur Epson 5S40610					
8-1	Singlepack UltraChrome GS3 Black T891100 (700mL.) C13T891100	UN	2			
8-2	Singlepack UltraChrome GS3 Cyan T891200 (700mL) C13T891200	UN	2			
8-3	Singlepack UltraChrome GS3 Magenta T891300 (700mL) C13T891300	UN	2			
8-4	Singlepack UltraChrome GS3 Yellow T891300 (700mL)C13T891400	UN	2			
9	ENCRE ANTISICCATIF	KG	4			
10	ENCRE ARGENTE	KG	4			
11	ENCRE BLANC COUVRANT	KG	10			
12	ENCRE BLANC TRANSPARENT	KG	10			
13	ENCRE BLEU 72	KG	6			
14	ENCRE BLEU PRIMAIRE	KG	40			
15	ENCRE BLEU REFLEX C	KG	10			
16	ENCRE JAUNE PRIMAIRE	KG	40			
17	ENCRE NOIR PRIMAIRE	KG	40			
18	ENCRE ORANGE 021	KG	10			
19	ENCRE PURPLE	KG	10			
20	ENCRE ROUGE GABON	KG	10			
21	ENCRE ROUGE PRIMAIRE	KG	40			
22	ENCRE RUBINE RED	KG	10			
23	ENCRE VERNIS 801025	KG	10			
24	ENCRE VERNIS ACRYLIQUE	KG	10			
TOTAL en Hors TVA =						
TOTAL de la TVA (Taux %) =						
MONTANT TOTAL en TTC =						



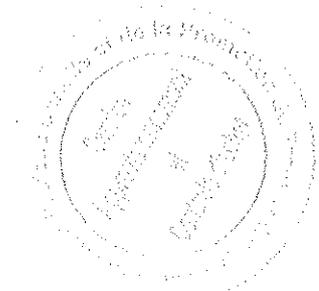
Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le
Signature et cachet du concurrent

LOT N°3 : CONSOMMABLE

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Boîte de 12 Crayons graphite	Boîte		
2	Bombe de Peinture Aérosol D'Artiste 400ml Or Antique	Bombe		
3	Bombe de Peinture Aérosol D'Artiste 400ml Blanc Minéral	Bombe		
4	Coffret de 5 tubes 40 ml peinture à l'huile diluable à l'eau	Coffret		
5	Pochette de 6 pinceaux plats n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12	Pochette		
6	Pochette de 6 pinceaux ronds n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12	Pochette		
7	Boîte de 4 Feutres Pitt Artist Pen encre de chine Noir. Extrême résistance à la lumière, Résiste à l'eau, permanent, inodore S = 0,3 mm, F = 0,5 mm, M = 0,7 mm, XS = 0,1 mm	Boîte		
8	Boîte de peinture aquarelle de 12 demi-godets d'aquarelle	Boîte		
9	Peinture Acrylique fine rouge magenta primaire 500 ml	Tube		
10	Peinture Acrylique fine cyan primaire 500 ml	Tube		
11	Peinture Acrylique fine jaune primaire 500 ml	Tube		
12	Peinture Acrylique fine blanc 500 ml	Tube		
13	Peinture Acrylique fine noir 500 ml	Tube		
14	Cutter Graphic lame universelle 9 mm adapté à tous les types de coupes courants, lame rétractable à l'aide du curseur.	Unité		
15	Étui de 10 lames universelles pour cutter 9 mm	Étui		
16	Ciseaux de précision. Lames 10 cm à pointe fine pour des découpes complexes et délicates, d'angles et de courbes....	Unité		
17	Ciseaux Anneaux asymétriques et ergonomiques. Lames en inox traité 17 cm.	Unité		
18	Règle aluminium métallique anti-dérapante 100 cm	Unité		
19	Equerre en aluminium anodisé, Graduation en mm. 45° et 25cm.	Unité		
20	Compas à crémaillère pour le dessin technique. De haute qualité.	Unité		
21	Compte-fils en métal. Pliable. Facteur de grossissement x 5. Graduation en mm.	Unité		
22	Mémoires flash 32 Go	Unité		
23	DVD RW	boite		
24	Disque dur externe 1 To	Unité		
25	Compte-fils en métal, grossissement x 10, échelle de mesure sur le pied, pliable, lentille en verre	Unité		
26	Cutter Graphic lame universelle 9 mm adapté à tous les types de coupes courants, lame rétractable à l'aide du curseur.	Unité		
27	Étui de 10 lames universelles pour cutter 9 mm	Étui		
28	Règle aluminium métallique anti-dérapante 100 cm	Unité		
29	BLANCHET 865X1045	Unité		
30	EPONGE SPONTEX	Unité		
31	HABILLAGE 760X1060X045	Unité		

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
32	ALCCOL ISOPROPYLIQUE BIDON DE 5L	Litre		
33	GOMME DE PROTECTION BIDON DE 5L	Litre		
34	SCOTCH TRANSPARENT 50MM X100MT SOIT 1 CRT	Unité		
35	BRACELET ELASTIQUE 40 MM SOIT CRT (en sachet de 20 unités)	Unité		
36	BRACELET ELASTIQUE 80 MM SOIT CRT (en sachet de 20 unités)	Unité		
37	eau de mouillage bidon de 20L	Bidon		
38	bidon nettoyage 2L	Bidon		
39	bidon antimaculante sac 2kg	Sac		
40	flacon correcteur	unité		
41	pelliculage brillant bobine de 3800m	Bobine		
42	pelliculage mat bobine de 3800m	Bobine		
43	colle à chaud sac de 25kg	Sac		
44	colle à froid pour boîte bidon de 30kg	Bidon		
45	baguettes de massicot 92	Unité		
46	channel de rainage et découpe boîte de 36p	Boîte		
47	Bobine fil de piquage	Bobine		
48	PH mètre portatif numérique	Unité		
49	DUROMETRE Portable : résolution 0,1 Plage 0 à 100 H précision + ou - 1%	Unité		
50	Coupe Ford N°4 pour la viscosité d'encre	Unité		
51	Chronomètre Portatif numérique- 1/100 de seconde	Unité		
52	Thermo hygromètre	Unité		
53	Testeur d'imprimabilité – encres liquides	Unité		
54	ALCOOMETRE	Unité		
55	Conductimètre pour les tests de qualité de l'eau Livré avec toutes les solutions et piles nécessaires	Unité		
56	Boîte de cires DENNISON pour essais d'arrachage.	Unité		
57	Ruban adhésif 3M 810	Unité		
58	Film de durure à chaud utilisé pour la personnalisation et l'impression sur cartonnages et papiers doré 2, argenté 2, bleu métal 1, vert métal 1 et rouge métal 1	Rouleau		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°3 : CONSOMMABLE

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
1	Boîte de 12 Crayons graphite	Boîte	12			
2	Bombe de Peinture Aérosol D'Artiste 400ml Or Antique	Bombe	6			
3	Bombe de Peinture Aérosol D'Artiste 400ml Blanc Minéral	Bombe	6			
4	Coffret de 5 tubes 40 ml peinture à l'huile diluable à l'eau	Coffret	15			
5	Pochette de 6 pinceaux plats n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12	Pochette	15			
6	Pochette de 6 pinceaux ronds n°2, n°4, n°6, n°8, n°10, n°12	Pochette	15			
7	Boîte de 4 Feutres Pitt Artist Pen encre de chine Noir. Extrême résistance à la lumière, Résiste à l'eau, permanent, inodore S = 0,3 mm, F = 0,5 mm, M = 0,7 mm, XS = 0,1 mm	Boîte	15			
8	Boîte de peinture aquarelle de 12 demi-godets d'aquarelle	Boîte	15			
9	Peinture Acrylique fine rouge magenta primaire 500 ml	Tube	9			
10	Peinture Acrylique fine cyan primaire 500 ml	Tube	9			
11	Peinture Acrylique fine jaune primaire 500 ml	Tube	9			
12	Peinture Acrylique fine blanc 500 ml	Tube	15			
13	Peinture Acrylique fine noir 500 ml	Tube	15			
14	Cutter Graphic lame universelle 9 mm adapté à tous les types de coupes courants, lame rétractable à l'aide du curseur.	Unité	30			
15	Étui de 10 lames universelles pour cutter 9 mm	Étui	15			
16	Ciseaux de précision. Lames 10 cm à pointe fine pour des découpes complexes et délicates, d'angles et de courbes....	Unité	15			
17	Ciseaux Anneaux asymétriques et ergonomiques. Lames en inox traité 17 cm.	Unité	60			
18	Règle aluminium métallique anti-dérapante 100 cm	Unité	6			
19	Equerre en aluminium anodisé, Graduation en mm. 45° et 25cm.	Unité	15			
20	Compas à crémaillère pour le dessin technique. De haute qualité.	Unité	15			
21	Compte-fils en métal. Pliable. Facteur de grossissement x 5. Graduation en mm.	Unité	60			
22	Mémoires flash 32 Go	Unité	60			
23	DVD RW	boîte	9			
24	Disque dur externe 1 To	Unité	6			
25	Compte-fils en métal, grossissement x 10, échelle de mesure sur le pied, pliable, lentille en verre	Unité	60			
26	Cutter Graphic lame universelle 9 mm adapté à tous les types de coupes courants, lame rétractable à l'aide du curseur.	Unité	60			
27	Étui de 10 lames universelles pour cutter 9 mm	Étui	15			
28	Règle aluminium métallique anti-dérapante 100 cm	Unité	6			
29	BLANCHET 865X1045	Unité	8			
30	EPONGE SPONTEX	Unité	20			
31	HABILLAGE 760X1060X045	Unité	4			
32	ALCCOL ISOPROPYLIQUE BIDON DE 5L	Litre	8			

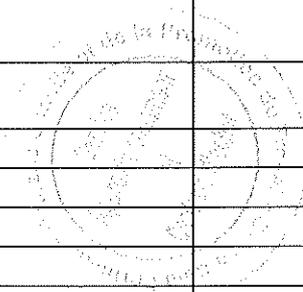
Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
33	GOMME DE PROTECTION BIDON DE 5L	Litre	8			
34	SCOTCH TRANSPARENT 50MM X100MT SOIT 1 CRT	Unité	72			
35	BRACELET ELASTIQUE 40 MM SOIT CRT (en sachet de 20 unités)	Unité	10			
36	BRACELET ELASTIQUE 80 MM SOIT CRT (en sachet de 20 unités)	Unité	10			
37	eau de mouillage bidon de 20L	Bidon	10			
38	bidon nettoyage 2L	Bidon	20			
39	bidon antimaculante sac 2kg	Sac	10			
40	flacon correcteur	unité	10			
41	pelliculage brillant bobine de 3800m	Bobine	4			
42	pelliculage mat bobine de 3800m	Bobine	4			
43	colle à chaud sac de 25kg	Sac	4			
44	colle à froid pour boîte bidon de 30kg	Bidon	4			
45	baguettes de massicot 92	Unité	8			
46	channel de rainage et découpe boîte de 36p	Boîte	4			
47	Bobine fil de piquage	Bobine	20			
48	PH mètre portatif numérique	Unité	4			
49	DUROMETRE Portable : résolution 0,1 Plage 0 à 100 H précision + ou - 1%	Unité	4			
50	Coupe Ford N°4 pour la viscosité d'encre	Unité	4			
51	Chronomètre Portatif numérique- 1/100 de seconde	Unité	4			
52	Thermo hygromètre	Unité	4			
53	Testeur d'imprimabilité – encres liquides	Unité	4			
54	ALCOOMETRE	Unité	6			
55	Conductimètre pour les tests de qualité de l'eau Livré avec toutes les solutions et piles nécessaires	Unité	4			
56	Boîte de cires DENNISON pour essais d'arrachage.	Unité	4			
57	Ruban adhésif 3M 810	Unité	10			
58	Film de durure à chaud utilisé pour la personnalisation et l'impression sur cartonnages et papiers doré 2, argenté 2, bleu métal 1, vert métal 1 et rouge métal 1	Rouleau	7			
TOTAL en Hors TVA =						
TOTAL de la TVA (Taux %) =						
MONTANT TOTAL en TTC =						

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le
 Signature et cachet du concurrent

LOT N°4 : VINYL

ITEM N°	Désignation et caractéristiques techniques	U.M	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Rouleau papier traceur 0,9m x 50 m – 90 g/m²	Rouleau		
2	Rouleau papier traceur papier couché extra blanc 90 g/m² (0,9mx50m)	Rouleau		
3	Bobine papier couché 150g MAT (1,05mx100m)	Rouleau		
4	Bobine papier couché 200g MAT (1,05mx75m)	Rouleau		
5	Rouleau Papier photo - 610 mm x 30,5 m 170 g/m2	Rouleau		
6	Bobine Vinyle d'impression Blanc (1.05mx50m)	Rouleau		
7	Bobine vinyle d'impression blanc pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau		
8	Bobine vinyle d'impression Transparent pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau		
9	Bobine vinyle d'impression blanc Dos Gris pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau		
10	Bobine vinyle d'impression POLYMERE (Rapid Air) pour traceur (1,52mx50m)	Rouleau		
11	Bobine One Way Vision (1.07mX50m)	Rouleau		
12	Bobine Front Lit Laminée bache (1.05mX50m)	Rouleau		
13	Bobine Back Lit Laminée bache (1.05mX50m)	Rouleau		
14	Bobine papier couché 150g 1.27/100m	Rouleau		
15	Bobine papier couché 200g 1.60/75m	Rouleau		
16	ALUMINIUM COMPOSITE (ALUCOBOND) 4 mm Dimension 4m/1,5m	Unité		
17	PVC EXPANSE (FOREX) Blanc 3 mm Dimension 3,05m/2.05m	Unité		
18	POLYPROPYLÈNE Blanc 5 mm Dimension 2.98m/2m	Unité		
19	PLEXIGLAS TRANSPARENT 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité		
20	PLEXIGLAS OPAL 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité		
21	PLEXIGLAS NOIR 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité		
22	Plaque Kodak 0605x0745x0.30 Sonora XTRA3 (50p/p) pour CTP	Unité		
23	Stylo Correcteur pour Plaque Sans Développement pour CTP	Unité		
24	Bidon de 20 litres Gomme Kodak pour CTP	Unité		
25	Biactif- Aqua Image plate CP EU (1 litre) pour CTP	Unité		
26	Chemical,premixed Yellow Coolant,30% pour CTP	Unité		
27	Filtre à air 24"*12"*2" pour CTP	Unité		
28	LAME BLEU pour Plotter Roland	Unité		
29	LAME JAUNE pour Plotter Roland	Unité		
30	LAME ROUGE pour Plotter Roland	Unité		
31	LAME NOIR pour Plotter Roland	Unité		

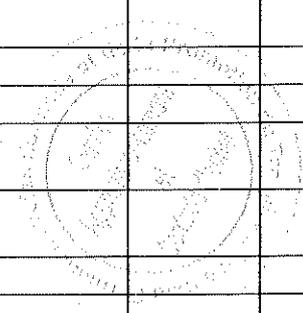


4

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°4 : VINYL

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
1	Rouleau papier traceur 0,9m x 50 m – 90 g/m²	Rouleau	9			
2	Rouleau papier traceur papier couché extra blanc 90 g/m² (0,9mx50m)	Rouleau	9			
3	Bobine papier couché 150g MAT (1,05mx100m)	Rouleau	9			
4	Bobine papier couché 200g MAT (1,05mx75m)	Rouleau	9			
5	Rouleau Papier photo - 610 mm x 30,5 m 170 g/m2	Rouleau	9			
6	Bobine Vinyle d'impression Blanc (1,05mx50m)	Rouleau	6			
7	Bobine vinyle d'impression blanc pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau	5			
8	Bobine vinyle d'impression Transparent pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau	2			
9	Bobine vinyle d'impression blanc Dos Gris pour traceur (1,60mx50m)	Rouleau	2			
10	Bobine vinyle d'impression POLYMERE (Rapid Air) pour traceur (1,52mx50m)	Rouleau	2			
11	Bobine One Way Vision (1.07mX50m)	Rouleau	2			
12	Bobine Front Lit Laminée bache (1.05mX50m)	Rouleau	2			
13	Bobine Back Lit Laminée bache (1.05mX50m)	Rouleau	4			
14	Bobine papier couché 150g 1.27/100m	Rouleau	6			
15	Bobine papier couché 200g 1.60/75m	Rouleau	6			
16	ALUMINIUM COMPOSITE (ALUCOBOND) 4 mm Dimension 4m/1,5m	Unité	6			
17	PVC EXPANSE (FOREX) Blanc 3 mm Dimension 3,05m/2,05m	Unité	10			
18	POLYPROPYLENE Blanc 5 mm Dimension 2,98m/2m	Unité	10			
19	PLEXIGLAS TRANSPARENT 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité	6			
20	PLEXIGLAS OPAL 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité	4			
21	PLEXIGLAS NOIR 3mm DIMENSION 3m/2m	Unité	4			
22	Plaque Kodak 0605x0745x0,30 Sonora XTRA3 (50p/p) pour CTP	Unité	300			
23	Stylo Correcteur pour Plaque Sans Développement pour CTP	Unité	20			
24	Bidon de 20 litres Gomme Kodak pour CTP	Unité	4			
25	Biaclif- Aqua Image plate CP EU (1 litre) pour CTP	Unité	4			
26	Chemical,premixed Yellow Coolant,30% pour CTP	Unité	2			
27	Filtre à air 24**12**2" pour CTP	Unité	6			
28	LAME BLEU pour Plotter Roland	Unité	1			
29	LAME JAUNE pour Plotter Roland	Unité	1			



ly

Article n°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PRIX UNITAIRE EN HORS TVA		PRIX TOTAL EN HORS TVA
				EN CHIFFRE		
30	LAME ROUGE pour Plotter Roland	Unité	1			
31	LAME NOIR pour Plotter Roland	Unité	1			
TOTAL en Hors TVA =						
TOTAL de la TVA (Taux %) =						
MONTANT TOTAL en TTC =						

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le
Signature et cachet du concurrent



[Handwritten signature]